

# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015

## COMPTE RENDU

L'an deux mille quinze,  
et le Vendredi 20 Février à 9H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François BERNARDINI, Maire d'Istres.

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CASADO, MAYOR, PRETOT E. (jusqu'au point 35 – Acquisition onéreuse de l'immeuble cadastré section K n°1147 et 1099 constituant le lot 61 de la ZAC du Tubé Retortier appartenant à la SAS L'EQUIPE, en vue de l'installation des services municipaux), GREFF, ARAGNEAU (jusqu'au point 36 - Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme de la Commune d'Istres), GAMBI, REVERTE, TRAMONTIN, BREMAUD, BOUCHAUD, FERRARI, WORMES, CISELLO, QUET, GARCIA, MORA (jusqu'au point 17 – Fête de la Saint - Patrick 2015 Tarif du billet d'entrée et de la location des emplacements et conventions afférentes, pour la soirée du samedi 14 mars 2015), ROMAN, GRIMALDI, PRIAUD, EINAUDI, AYOT, CAMOIN, DROUVOY, MOUILLARD, QUESADA, DELYANNIS, IORIO, VALENTIN, MEXIS, MOUROT, LEBAN, PRETOT R., LEMASSU, JAREMA.

### Absents excusés:

Mme CAMBON, Adjointe au Maire, procuration à M. BOUCHAUD  
M. COLSON, Adjoint au Maire, procuration à M. EINAUDI  
Mme PRETOT E., Adjointe au Maire, procuration à O. MAYOR (à partir du point 36 – Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme de la Commune d'Istres)  
M. DEROT, Adjoint au Maire, procuration à M. BREMAUD  
M. ARAGNEAU, Adjoint au Maire, procuration à M. PRIAUD (à partir du point 37 – Rapport annuel d'activité pour l'année 2013 de la société Numéricable)  
M. GOUIN, Adjoint au Maire, procuration à M. CASADO  
Mme GINIES, Conseillère Municipale, procuration à Mme QUET  
Mme MORA, Conseillère Municipale, procuration à Mme GAMBI (à partir du point 18 – Fête d'Istres – Tarif du billet d'entrée de la Novillada de la Feria le 2 août 2015)  
Mme CALDIN, Conseillère Municipale, procuration à Mme CAMOIN  
M. BARBACHI, Conseiller Municipal, procuration à M. REVERTE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9 H 00. Madame TRAMONTIN, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

## **A – Communications de Monsieur le Maire**

### **•Venue du Président de la République à Istres**

En visite sur la base aérienne 125 d'Istres, le Président de la République a fait un discours sur la dissuasion nucléaire. Il a confirmé l'excellence de cette base et son positionnement sur la scène militaire qui en fait la plus importante de France et d'Europe.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a envoyé un message de solidarité lors de l'accident qui a détruit des avions et tué des militaires français en Espagne.

### **•Rencontres Istréennes de la Jeunesse du 13 Février**

La thématique retenue était l'engagement, elle démontre la volonté de développer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

Monsieur le Maire rappelle que durant la campagne des élections municipales il s'était engagé à accentuer la politique municipale en faveur de la jeunesse.

Il existe déjà sur Istres de nombreuses structures répondant aux attentes des jeunes dans des domaines variés tels que par l'Espace Pluriel Jeunes, l'Usine sans oublier les multiples équipements sportifs et culturels.

Il annonce la création prochaine d'un Conseil Municipal des jeunes. Cette instance de réflexion et d'expression aura pour objectif de contribuer à la formation des jeunes citoyens, favoriser le dialogue avec les responsables politiques, élaborer des propositions afin d'améliorer les conditions de vie de la population, développer la responsabilité de l'autonomie.

### **•Liaison A56 Fos-Salon**

Monsieur le Maire tient l'assemblée informée de l'état d'avancement de ce dossier. Cette opération a été validée en 2013 par le gouvernement dans le cadre de l'amélioration des liaisons entre les ports européens et leur hinterland dans lequel figure le projet A56 Fos Salon. La ville d'Istres est intéressée par le tracé dont un tronçon traversera la commune avec la mise en place de deux échangeurs ; l'ensemble fluidifiera la circulation dans la ville en croissance.

Un marché d'études vient d'être lancé. Des ateliers communaux se tiendront durant l'été à l'issue desquels Monsieur le Maire fera une nouvelle présentation de l'évolution de ce dossier.

### **✓Questions orales de Monsieur Leban et de Monsieur Mexis**

- Affichage pendant la campagne et attribution de Salles.

Réponse de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire précise que les panneaux d'affichage pour les élections départementales seront mis en place dans les délais réglementaires. Un affichage sauvage a été constaté sur les panneaux que la ville a installés pour l'affichage commercial et l'affichage associatif. Ils ne sont pas destinés à la propagande électorale et un arrêté municipal fixe leur utilisation.

Monsieur le Maire rappelle que chacun doit respecter les règles.

La ville met trois salles à disposition pour les réunions publiques : le LCR du Prépaou, l'Espace 233 et la Grange à Entressen. Le Théâtre de l'Olivier peut également être réservé auprès du SAN Ouest Provence.

### **✓Question orale de Monsieur Pretot**

- Critères de recrutement de la Commune



## Réponse de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire précise que des recrutements sont effectués uniquement pour les services de la Police Municipale et de la Petite Enfance afin de respecter les obligations réglementaires.

La création du nouveau service communication numérique a été réalisée avec des agents qui avaient les qualités pour occuper les différents postes.

La ville est dans l'attente des transferts des personnels du SAN pour renforcer ses effectifs.

Le recrutement de contrats aidés (CAE, contrats d'avenir...) par la collectivité offre aussi une réponse sociale au problème du chômage.

## **B – Décisions valant délibérations du 19 novembre 2014 au 5 février 2015**

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire du 19 novembre 2014 au 5 février 2015, conformément à la délégation des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues à l'article L 2122-23.

### **ELECTION A BULLETTIN SECRET**

#### **1 – Remplacement d'un adjoint**

**Monsieur Marc EINAUDI** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 12ème adjoint au Maire suite au décès de Madame Patricia TRANCHAND, 5ème adjointe, et est immédiatement installé.

### **DESIGNATION**

#### **2 – Désignations du représentant du Conseil Municipal en remplacement d'un élu**

- POUR : 34 voix (Listes Nous sommes Istres, Place aux Istréens)

- ABSTENTIONS : 9 voix (Listes Istres Bleu Marine, Istres Entressen à Gauche)

### **FINANCES**

#### **3 – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Budget Annexe des Parkings Souterrains - Exercice 2015**

- POUR : 32 voix (Liste Nous, sommes Istres)

- ABSTENTIONS : 11 voix (Listes Istres Bleu Marine, Place aux Istréens, Istres Entressen à Gauche)

#### **4 – Vote de subventions au profit d'associations – Exercice 2015**

##### **A vos Baskets (exceptionnelle) 1 500 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

##### **Lycée Professionnel les Ferrages St Chamas (exceptionnelle) 1 200 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

##### **Foyer Sociaux Educatif Collège A. Daudet (exceptionnelle) 2 835 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

##### **Istres Sports Triathlon (exceptionnelle) 500 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

##### **Association les Lyonnaises de Tatoonie (exceptionnelle) 1 500 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

##### **Istres Sports VTT (exceptionnelle) 1 000 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

##### **La Boule Gazeuse (exceptionnelle) 1 000 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

##### **Lycée professionnel Léonard de Vinci Marseille (exceptionnelle) 170 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

5 – Vote de subventions pour frais de déplacement aux championnats de France et plus au profit d'associations - Exercice 2015

**Istres Sports Triathlon (Déplacement aux championnats de France à Bergerac) 243 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**Association Sportive Collège Louis Pasteur (Déplacement aux championnats de France UNSS Rugby à Châteaurenard) 547 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**Association Sportive Collège Louis Pasteur (Déplacement aux championnats de France UNSS Equitation à Conches) 1 113 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**Etoile Sportive Entressen Istres la Flèche Entressenoise (Déplacement en championnat National de Tir à l'Arc à La Mure) 499 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**Istres Sports Bowling (Déplacement aux championnats de France vétérans à Reims-Tinqueux) 211 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**Istres Sports Natation (Déplacement aux championnats de France minimes à Mulhouse) 1 045 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**Istres Sports Athlétisme (Déplacement aux championnats de France Cros montagne à Le Chambon Feugerolles) 214 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**Istres Sports Athlétisme (Déplacement en championnat Nationaux vétérans à Venissieux) 682 €**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

6 – Aide octroyée dans le cadre de la préparation d'une compétition sportive

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

7 – Admission en non-valeur - Budget Principal - Exercice 2015

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

8 – Mandat spécial

- POUR : 41 voix (Listes Nous sommes Istres, Istres Bleu Marine, Istres Entressen à Gauche)

- ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Place aux Istréens)

9 – Exonération des droits de place - Redevance de la terrasse du bar du Stade année 2009

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

10 – Présentation du budget primitif 2015 de l'EPIC Office de Tourisme

- POUR : 34 voix (Listes Nous sommes Istres, Place aux Istréens)

- ABSTENTIONS : 9 voix (Listes Istres Bleu Marine, Istres Entressen à Gauche)

11 – Approbation des nouvelles modalités de la taxe de séjour

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

12 – Adhésion 2015 à l'association Office de Tourisme ARMAGNAC ADOUR et insertion dans le guide touristique et site internet [www.tourisme-armagnacadour.fr](http://www.tourisme-armagnacadour.fr)

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

13 – Tarifs 2015 des séjours Été pour les 6 – 17 ans

- POUR : 34 voix (Listes Nous sommes Istres, Istres Entressen à Gauche)

- CONTRE : 2 voix (Liste Place aux Istréens)

- ABSTENTIONS : 7 voix (Liste Istres Bleu Marine)

**14** – Garantie d'emprunt - PROMOLOGIS - Projet d'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de parc social public de 58 logements collectifs P.L.U.S. (Prêt Locatif à usage social) et 25 logements P.L.A.I. (Prêt Locatif aidé d'intégration) situés avenue Raymond Filippi à Istres

- POUR : 32 voix (Liste Nous, sommes Istres)
- CONTRE : 7 voix (Liste Istres Bleu Marine)
- ABSTENTIONS : 4 voix (Listes Place aux Istréens, Istres Entressen à Gauche)

**15** – Création d'une Société Publique Locale (SPL) – Pôle Aéronautique

- POUR : 41 voix (Listes Nous sommes Istres, Istres Bleu Marine, Istres Entressen à Gauche)
- ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Place aux Istréens)

### **ADMINISTRATION GENERALE**

**16** – Spectacles Taurins - Partenariat à la mise en place d'un "Plan de Développement, de Défense et de Transmission des Cultures Taurines" organisé par l'UVTF - Convention afférente

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**17** – Fête de la Saint-Patrick 2015 - Tarifs du billet d'entrée et de la location des emplacements et conventions afférentes, pour la soirée du samedi 14 mars 2015

- POUR : 34 voix (Listes Nous sommes Istres, Istres Entressen à Gauche)
- CONTRE : 9 voix (Listes Istres Bleu Marine, Place aux Istréens)

**18** – Fête d'Istres 2015 - Tarif du billet d'entrée de la Novillada de la Feria le 2 août 2015

- POUR : 34 voix (Listes Nous sommes Istres, Istres Entressen à Gauche)
- CONTRE : 9 voix (Listes Istres Bleu Marine, Place aux Istréens)

**19** – Grand Prix de Peinture de la Ville d'Istres 2015 - Fixation du montant des prix et de la caution, du 18 au 20 septembre 2015

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**20** – Billetterie - Tarif de l'envoi en Recommandé avec Accusé de Réception des billets vendus par Internet ou par Téléphone, des manifestations organisées par la Ville d'Istres

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**21** – Complément de la délibération n°453/14 du 24 novembre 2014 relative au transfert partiel de compétence sport communautaire

- POUR : 36 voix (Listes Nous sommes Istres, Place aux Istréens, Istres Entressen à Gauche)
- ABSTENTIONS : 7 voix (Liste Istres Bleu Marine)

**22** – Renouvellement de la convention d'objectifs entre la ville et l'EPIC Office de Tourisme d'Istres

- POUR : 36 voix (Listes Nous sommes Istres, Place aux Istréens, Istres Entressen à Gauche)
- ABSTENTIONS : 7 voix (Liste Istres Bleu Marine)

**23** – Aide régionale pour les classes transplantées – Programme régional en faveur du tourisme social

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**24** – Convention de transfert des équipements de proximité appartenant à Ouest Provence au bénéfice des communes membres

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**25** – Convention entre Ouest Provence et la Commune pour la réalisation de prestations de service en matière d'assistance à la conduite de projets

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS



## PERSONNEL

26 – Rémunération des agents recenseurs  
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

27 – Mise à jour des conventions de mises à disposition du personnel 2014-2015  
- POUR : 34 voix (Listes Nous sommes Istres, Istres Entressen à Gauche)  
- ABSTENTIONS : 9 voix (Listes Istres Bleu Marine, Place aux Istréens)

28 – Renouvellement de l'adhésion partielle au CDG 13  
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

29 – Ajustement des effectifs  
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

## URBANISME

30 – Application de l'article L5333-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Avis sur permis de construire de plus de trente logements - Permis de construire modificatif Rue Fer à cheval à Istres  
- POUR : 41 voix (Listes Nous sommes Istres, Istres Bleu Marine, Istres Entressen à Gauche)  
- ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Place aux Istréens)

31 – Application de l'article L 5333-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Avis sur permis de construire de plus de trente logements - Transfert permis de construire Rue de Saint-Etienne à Istres  
- POUR : 32 voix (Liste Nous, sommes Istres)  
- ABSTENTIONS : 11 voix (Listes Istres Bleu Marine, Place aux Istréens, Istres Entressen à Gauche)

32 – Mise en oeuvre de la première campagne de ravalement de façades et du dispositif d'attribution d'aides financières-Allées Jean Jaurès et Av Jean Lebas  
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

33 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la restructuration de l'espace restauration du groupe scolaire Jean MOULIN  
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

34 – Régularisation foncière d'une emprise de 153m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section CS n°684 et de la parcelle cadastrée section CS n°683 de 7m<sup>2</sup> sises Impasse du Rouquier  
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

35 – Acquisition onéreuse de l'immeuble cadastré section K n°1147 et 1099 constituant le lot 61 de la ZAC du Tubé Retortier appartenant à la SAS L'EQUIPE, en vue de l'installation des services municipaux  
- POUR : 34 voix (Listes Nous sommes Istres, Place aux Istréens)  
- ABSTENTIONS : 9 voix (Listes Istres Bleu Marine, Istres Entressen à Gauche)

36 – Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Istres  
- POUR : 32 voix (Liste Nous, sommes Istres)  
- CONTRE : 11 voix (Listes Istres Bleu Marine, Place aux Istréens, Istres Entressen à Gauche)

37 – Rapport annuel d'activité pour l'année 2013 de la société Numéricable

## **DOSSIER REPORTE**

## DIVERS

**38 – Charte d'objectifs du Contrat de Nappe de la Crau  
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

## ADDITIF

- Approbation de l'additif à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 20 février 2015
  - POUR : 32 voix (Liste Nous, sommes Istres)
  - CONTRE : 11 voix (Listes Istres Bleu Marine, Place aux Istréens, Istres Entressen à Gauche)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 20.



Fait à ISTRES le 25 Février 2015

**Maire d'Istres  
François BERNARDINI**